

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

**L'année scolaire du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025 : comptera 137 jours de cantine scolaire
repas consommés les lundi, mardi, jeudi et vendredi**

POUR LES FAMILLES DONT LE QUOTIENT EST SUPERIEUR > à 1 000 €

Le tarif au repas est de 4,37 €

137 jours x 4,37 € = 598,69 €

Le tarif au forfait est de 4,15 € (après réduction de 5 % sur le tarif au repas)

Pour le paiement au forfait, la base servant au calcul est de **598,69 €**

nombre de repas consommés par semaine	PAIEMENT AU REPAS	PAIEMENT AU FORFAIT PAR TRIMESTRE		3e enfant
	PAR ENFANT par trimestre	PAR ENFANT jusqu'à 2 enfants (après déduction de 5% sur le tarif repas)	POUR TROIS ENFANTS (après déduction de 5 % pour les 2 premiers enfants et une réduction de 20 % pour le troisième enfant)	
4	199,56 €	189,59 €	538,82 €	159,65 €
3	149,67 €	142,19 €	404,12 €	119,74 €
2	99,78 €	94,79 €	269,41 €	79,83 €
1	49,89 €	47,40 €	134,71 €	39,91 €

POUR LES FAMILLES DONT LE QUOTIENT EST INFERIEUR < à 1 000 €

Attention : le tarif au repas et au forfait pour le quotient est inférieur < à 1 000 € est appliqué uniquement sur présentation d'un justificatif de votre quotient familial.

Le tarif au repas est de 4,14 €

137 jours x 4,14 € = 567,18 €

Le tarif au forfait est de 3,93 € (après déduction de 5 % sur le tarif repas)

Pour le paiement au forfait, la base servant au calcul est de **567,18 €**

nombre de repas consommés par semaine	PAIEMENT AU REPAS	PAIEMENT AU FORFAIT PAR TRIMESTRE		3e enfant
	PAR ENFANT par trimestre	PAR ENFANT jusqu'à 2 enfants (après déduction de 5% sur le tarif repas)	POUR TROIS ENFANTS (après déduction de 5 % pour les 2 premiers enfants et une réduction de 20 % pour le troisième enfant)	
4	189,06 €	179,61 €	510,46 €	151,25 €
3	141,80 €	134,71 €	382,85 €	113,44 €
2	94,53 €	89,80 €	255,23 €	75,62 €
1	47,27 €	44,90 €	127,62 €	37,81 €